

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 4019

31 décembre 2014

## **SOMMAIRE**

Arx Capital FCP-SIF	KPI Retail Property 7 S.à r.l
<b>Business Innovation Investment S.A192877</b>	OCM Luxembourg OPPS ALS S.à r.l 192912
Copper Management S.à r.l. & Partners	PACCOR Holding S.à r.l192880
S.C.A	Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions
Copper S.à r.l	S.à r.l
DekaLux-USA TF	Partsana S.A192867
Eifel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	Paysages Descles S.à r.l192870
192876	PH Europe S.à r.l192867
Eifel S.à r.l	Pierre Production S.A
Européenne de Bâtiment S.A192880	Presta Bennes Lux S.A192868
ING Luxembourg192877	PRO 2 S.à r.l
Integrated Computer Logics International	ProLogis Poland XLI S.à r.l192909
s.à r.l192866	ProLogis Poland XLVI S.à r.l192907
Johnson Controls Global Financing S.à r.l.	ProLogis Poland XVI S.àr.l192905
192874	ProLogis Poland XXIII S.à r.l192904
Johnson Controls Luxembourg European	ProLogis Spain III S.à.r.l
Holding S.à r.l	ProLogis Spain X S.àr.l
Johnson Controls Luxembourg Holding and Finance S.à r.l	"Q.B.M. Consultants" Sàrl192868
Johnson Controls Luxembourg Invest-	Red 1 S.à r.l
ments S.à r.l192871	Red 1 S.à r.l
Johnson Controls Luxembourg Property	Red 2 S.à r.l
Holding S.à r.l	Red 2 S.à r.l
Johnson Controls Luxembourg Property	ServicePRO S.A
S.à r.l192869	Terra Nova S.A192874
Johnson Controls Luxembourg Services	Timeless S.àr.l
S.à r.l	Torry S.à r.l
Johnson Controls Luxembourg Solutions	Triangle Holdings192884
S.à r.l	Vatel S.A192874
Johnson Controls Luxembourg Treasury Holding S.à r.l192866	Vianova Systems Benelux s.à r.l



#### Integrated Computer Logics International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André.

R.C.S. Luxembourg B 37.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014196000/10.

(140218536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

## KPI Retail Property 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 108.363.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196071/10.

(140219234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

## Red 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014196279/10.

(140219207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

#### Johnson Controls Luxembourg Treasury Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 3.018.100,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 184.499.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2014 que:

- M. Bruce McDonald a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 novembre 2014:
- M. Andrew O'Shea a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014:
- Mme Ingrid Cernicchi a démissionné de ses fonctions de gérante de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014;
- M. Jeroen Proost, né le 11 mai 1981, à Turnhout, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée;
- M. Dirk Timmermans, né le 20 octobre 1975, à Genk, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée; et
- M. Brian Stief, né le 16 juillet 1956, à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, 53209 Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 30 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- M. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;
- M. Dirk Timmermans, gérant de catégorie B;



- M. Brian Stief, gérant de catégorie A; et
- M. Jeroen Proost, gérant de catégorie B.

De plus, il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 29 novembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2014196041/38.

(140219012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

### Red 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014196278/10.

(140219171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

#### PH Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,06.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.212.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196255/10.

(140218426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

#### Partsana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 91.901.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196244/10.

(140218756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

## Johnson Controls Luxembourg Holding and Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 25.025,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.428.

## **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2014 que:

- M. Bruce McDonald a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 novembre 2014;
- M. Andrew O'Shea a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014;
- Mme Ingrid Cernicchi a démissionné de ses fonctions de gérante de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014;



- M. Jeroen Proost, né le 11 mai 1981, à Turnhout, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée;
- M. Dirk Timmermans, né le 20 octobre 1975, à Genk, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée; et
- M. Brian Stief, né le 16 juillet 1956, à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, 53209 Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 30 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- M. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;
- M. Dirk Timmermans, gérant de catégorie B
- Jeroen Proost, gérant de catégorie B; et
- M. Brian Stief, gérant de catégorie A.

De plus, il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 29 novembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2014196028/38.

(140218455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

#### "Q.B.M. Consultants" Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.582.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014196272/10.

(140218956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

## Presta Bennes Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 186.783.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur, à compter du 30 novembre 2014.

Hayange, le 17 novembre 2014.

Gérald NEUENS.

Référence de publication: 2014196265/10.

(140218439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

### PRO 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 124.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014196268/10.

(140218533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.



## Johnson Controls Luxembourg Property Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 3.018.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 184.694.

### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2014 que:

- M. Bruce McDonald a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 novembre 2014:
- M. Andrew O'Shea a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014;
- Mme Ingrid Cernicchi a démissionné de ses fonctions de gérante de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014;
- M. Jeroen Proost, né le 11 mai 1981, à Turnhout, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée;
- M. Brian Stief, né le 16 juillet 1956, à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, 53209 Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée; et
- M. Dirk Timmermans, né le 20 octobre 1975, à Genk, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 30 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- M. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;
- M. Dirk Timmermans, gérant de catégorie B;
- M. Brian Stief, gérant de catégorie A; et
- M. Jeroen Proost, gérant de catégorie B.

De plus, il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 29 novembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014196036/38.

(140219087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

## Johnson Controls Luxembourg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 306.397.794,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 184.728.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2014 que:

- M. Bruce McDonald a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 novembre 2014;
- M. Andrew O'Shea a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014:
- Mme Ingrid Cernicchi a démissionné de ses fonctions de gérante de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014:
- M. Jeroen Proost, né le 11 mai 1981, à Turnhout, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée;



- M. Brian Stief, né le 16 juillet 1956, à lowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, 53209 Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée;
- M. Dirk Timmermans, né le 20 octobre 1975, à Genk, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 30 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- M. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;
- M. Dirk Timmermans, gérant de catégorie B;
- M. Brian Stief, gérant de catégorie A; et
- M. Jeroen Proost, gérant de catégorie B.

De plus, il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 29 novembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2014196037/38.

(140219111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

#### Paysages Descles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 41, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.471.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014196247/10.

(140218518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

#### Pierre Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 86.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**FIDUO** 

Référence de publication: 2014196257/10.

(140219059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

## Red 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014196280/10.

(140219208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.



## Johnson Controls Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 168.976.

### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2014 que:

- M. Bruce McDonald a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 novembre 2014:
- M. Andrew O'Shea a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014:
- Mme Ingrid Cernicchi a démissionné de ses fonctions de gérante de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014:
- M. Jeroen Proost, né le 11 mai 1981, à Turnhout, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée;
- M. Dirk Timmermans, né le 20 octobre 1975, à Genk, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée; et
- M. Brian Stief, né le 16 juillet 1956, à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, 53209 Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 30 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- M. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;
- M. Dirk Timmermans, gérant de catégorie B;
- M. Brian Stief, gérant de catégorie A; et
- M. Jeroen Proost, gérant de catégorie B.

De plus, il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 29 novembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014196031/38.

(140219127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

## Johnson Controls Luxembourg Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.591.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2014 que:

- M. Bruce McDonald a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 novembre 2014;
- M. Andrew O'Shea a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014:
- Mme Ingrid Cernicchi a démissionné de ses fonctions de gérante de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014:
- M. Jeroen Proost, né le 11 mai 1981, à Turnhout, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée;



- M. Dirk Timmermans, né le 20 octobre 1975, à Genk, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée; et
- M. Brian Stief, né le 16 juillet 1956, à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, 53209 Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 30 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- M. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;
- M. Dirk Timmermans, gérant de catégorie B;
- M. Brian Stief, gérant de catégorie A; et
- M. Jeroen Proost, gérant de catégorie B.

De plus, il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 29 novembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2014196040/37.

(140219153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

#### Torry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 1, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 175.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TORRY SARL

Référence de publication: 2014196404/10.

(140218689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

## Timeless S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.239.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014196402/10.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Signature.

(140219416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

## Vianova Systems Benelux s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 159.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014196419/10.

(140219246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.



## Johnson Controls Luxembourg European Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 62.575,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 180.129.

### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 29 novembre 2014 que:

- M. Bruce McDonald a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 novembre 2014:
- M. Andrew O'Shea a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014;
- Mme Ingrid Cernicchi a démissionné de ses fonctions de gérante de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014;
- M. Jeroen Proost, né le 11 mai 1981, à Turnhout, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée;
- M. Dirk Timmermans, né le 20 octobre 1975, à Genk, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée; et
- M. Brian Stief, né le 16 juillet 1956, à lowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, 53209 Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 30 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- M. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;
- M. Dirk Timmermans, gérant de catégorie B;
- M. Brian Stief, gérant de catégorie A; et
- M. Jeroen Proost, gérant de catégorie B.

De plus, il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 29 novembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014196025/38.

(140218946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

## Johnson Controls Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.561.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2014 que:

- M. Bruce McDonald a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 novembre 2014;
- M. Andrew O'Shea a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014:
- Mme Ingrid Cernicchi a démissionné de ses fonctions de gérante de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014:
- M. Jeroen Proost, né le 11 mai 1981, à Turnhout, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée;



- M. Dirk Timmermans, né le 20 octobre 1975, à Genk, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée; et
- M. Brian Stief, né le 16 juillet 1956, à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, 53209 Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 30 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- M. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;
- M. Dirk Timmermans, gérant de catégorie B;
- M. Brian Stief, gérant de catégorie A; et
- M. Jeroen Proost, gérant de catégorie B.

De plus, il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 29 novembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2014196038/38.

(140219013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

#### Terra Nova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.021.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2014196400/10.

(140218924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

## Vatel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**FIDUO** 

Référence de publication: 2014196427/10.

(140219039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

#### Johnson Controls Global Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.371.

#### **FXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2014 que:

- M. Bruce McDonald a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 30 novembre 2014;
- M. Andrew O'Shea a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014;
- Mme Ingrid Cernicchi a démissionné de ses fonctions de gérante de catégorie B de la Société avec effet au 30 novembre 2014;



- M. Jeroen Proost, né le 11 mai 1981, à Turnhout, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée;
- M. Dirk Timmermans, né le 20 octobre 1975, à Genk, Belgique, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée; et
- M. Brian Stief, né le 16 juillet 1956, à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 5757 N. Green Bay Avenue, Glendale, WI, 53209 Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 30 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède et à compter du 30 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- M. Brian Cadwallader, gérant de catégorie A;
- M. Dirk Timmermans, gérant de catégorie B;
- M. Brian Stief, gérant de catégorie A; et
- M. Jeroen Proost, gérant de catégorie B.

De plus, il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 29 novembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2014196022/38.

(140218452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

#### Red 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014196277/10.

(140219170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

#### Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 125.384.

Les comptes consolidés au 30 Juin 2014 de la société Parker Hannifin Corporation reprenant les comptes annuels de la société Parker Hannifin Acquisitions S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014196241/10.

(140219051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.

### ServicePRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 16, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014196313/10.

(140218898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2014.



# Eifel S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Eifel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.).

Capital social: EUR 665.305,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 161.131.

I, Francis Kesseler, Notary residing in Esch-sur-Alzette, duly appointed in the Grand-Duchy of Luxembourg, hereby attest and certify what follows:

Pursuant to a common draft terms of the merger enacted on November 14, 2014 by the undersigned notary (the Common Draft Terms of Merger), the Absorbing Company proposed to absorb Eifel Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a subscribed and fully paid in share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163855, established and existing under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 30, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2842, of November 22, 2011, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of December 3, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 501, of February 25, 2014 (the Absorbed Company), by way of merger (the Merger).

It is specifically mentioned that the Merger will be approved and will become effective before the merger of the Absorbing Company with its sole shareholder, being Coveris Holdings S.A., a joint stock company (société anonyme), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178003, established and existing under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, of May 29, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1886 of August 5, 2013, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of December 31, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 518, of February 26, 2014 (Coveris), by way of absorption, it being understood that, further to the Merger and further to the merger of the Absorbing Company with Coveris, the surviving entity will be Coveris.

The Merger by absorption has been performed in accordance with articles 261 et seq. and in particular with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

Pursuant to article 262 of the Law, the Common Draft Terms of Merger were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3468, dated November 20, 2014.

The documents provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Absorbing Company's registered office at least one (1) month prior to the date of the present certificate.

All the formalities required under Luxembourg law in relation to the Merger have been accomplished, in particular the conditions as provided for under article 279 of the Law.

The accounting effect of the Merger is December 21, 2014.

The sole shareholder of the Absorbing Company did not require, during the period of one (1) month following the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of the Common Draft Terms of Merger, the convening of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Absorbing Company, in order to vote on the approval of the Merger.

Therefore the Merger, already effective among the merging companies since more than one (1) month has elapsed following the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of the Common Draft Terms of Merger, will also become effective vis-à-vis third parties from the publication of this certificate in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, having the following consequences ipso jure as from the date hereof:

- the universal transfer, both between the Absorbed Company and the Absorbing Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;
  - the Absorbed Company, being dissolved without liquidation, ceases to exist;
  - the cancellation of the shares of the Absorbed Company;
  - all other consequences, as listed in the Common Draft Terms of Merger.

# Suit la traduction française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Le soussigné Francis Kesseler, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, dûment nommé au Grand Duché de Luxembourg, atteste et certifie que:

Suivant un projet commun de fusion notarié du 14 novembre 2014, du notaire instrumentant (le Projet Commun de Fusion), la Société Absorbante a projeté d'absorber Eifel Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social entiè-



rement libéré de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163855, constituée sous les lois luxembourgeoises par acte du notaire soussigné, du 30 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2842 du 22 novembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, du 3 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 501 du 25 février 2014 (la Société Absorbée), par voie de fusion (la Fusion).

Il est expressément mentionné que la Fusion sera approuvée et deviendra effective avant la fusion de la Société Absorbante avec son associé unique, étant Coveris Holdings S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178003, constituée sous les lois luxembourgeoises par acte du notaire soussigné, du 29 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1886 du 5 août 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 518 du 26 février 2014 (Coveris), par voie d'absorption, étant entendu que, suite à la Fusion et suite à la fusion de la Société Absorbante avec Coveris, l'entité survivante sera Coveris.

L'absorption par voie de fusion a été opérée suivant les dispositions des articles 261 et suivants et en particulier de l'article 278 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Suivant les dispositions de l'article 262 de la Loi, le Projet Commun de Fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3468 du 20 novembre 2014.

Les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société Absorbante au moins un (1) mois avant la date du présent certificat.

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la Loi.

Du point de vue comptable, la Fusion prend effet le 21 décembre 2014.

L'associé unique de la Société Absorbante n'a pas requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du Projet Commun de Fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

Par conséquent, la Fusion, déjà réalisée entre les sociétés fusionnant puisque plus d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du Projet Commun de Fusion, prendra également effet à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du présent certificat, avec les conséquences suivantes:

- le transfert universel, aussi bien entre la Société Absorbée et la Société Absorbante, qu'envers les tiers de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
  - la Société Absorbée cesse d'exister étant dissoute sans liquidation;
  - les parts sociales de la Société Absorbée sont annulées;
  - toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le Projet Commun de Fusion.

Luxembourg, December 22, 2014.

Francis Kesseler.

Référence de publication: 2014207840/97.

(140231680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

#### ING Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.041.

L'extrait du recueil des signatures autorisées du 15 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014205753/10.

(140231564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

## Business Innovation Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.722.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU



La société AXED GROUP S.P.A. ayant son siège social à Latina (LT) Viale P. Luigi Nervi E/3 Torre 6 (Italie), immatriculée avec le numéro REA LT-148088,

ici représentée par Madame Elena TONINI, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donné sous seing privé à Luxembourg le 17 décembre 2014.

Laquelle procuration après signature «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être l'actionnaire unique de la société anonyme dénommée «BUSINESS INNOVATION INVESTMENT S.A.», avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 81.722, constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1008 du 14 novembre 2001, dont les statuts ont été modifié pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 29 janvier 2013, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 726 du 26 mars 2013.

Ensuite le comparant déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de la société, est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
  - II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

- 1. Approbation de la situation comptable au 17 décembre 2014;
- 2. Transfert du siège social statutaire, du principal établissement, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne;
- 3. Transformation de la société en «société à responsabilité limitée» et modification de la dénomination sociale de la société de «BUSINESS INNOVATION INVESTMENT S.A.» en «BUSINESS INNOVATION INVESTMENT S.r.l.» et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne;
- 4. Démission des administrateurs et du commissaire en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat;
  - 5. Nomination d'un gérant unique;
- 6. Délégation de pouvoir à conférer pour, au nom de la société, entreprendre toute procédure nécessaire auprès de toutes autorités compétentes, aussi bien en Italie qu'au Grand-Duché de Luxembourg, afin d'assurer la continuation en tant que société de droit italien et la cessation en tant que société de droit luxembourgeois;
- 7. Soumission des décisions proposées à la condition suspensive de l'inscription de la Société par les Autorités italiennes compétentes.

## Exposé:

L'actionnaire unique déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus particulièrement à Viale P. L. Nervi E/3 Torre 6 Latina 04100 (Italie), dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

Ensuite l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'actionnaire unique approuve la situation intérimaire au 17 décembre 2014 jointe en annexe au présent acte.

#### Deuxième résolution

Aux termes de l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'actionnaire unique décide de changer la nationalité de la Société pour en faire une société de droit italien, de transférer le siège social statutaire, le principal établissement, le siège de direction effective et l'administration centrale de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, et plus précisément à Latina (Italie), sans dissolution de la Société.

Aux fins de l'indication à effectuer dans la demande d'inscription de la société au Registro delle Imprese compétent en Italie, aux termes de l'article 111-ter des dispositions d'application du Code Civil Italien, l'adresse du siège social et de la direction effective est fixée à Viale P. L. Nervi E/3 Torre 6 Latina 04100 (Italie).

L'actionnaire unique constate qu'aucun emprunt obligataire n'ayant été émis, aucun accord des obligataires n'est requis. Il constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise.

Il constate également que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal et ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'articles 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,



telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 n° 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

#### Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de transformer la Société en société à responsabilité limitée de droit italien dont le capital social s'élève à EUR 50.000,- (cinquante mille euros).

L'Actionnaire unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "BUSINESS INNOVATION IN-VESTMENT S.A." en "BUSINESS INNOVATION INVESTMENT S.r.I." et, en accord avec la réglementation italienne, l'actionnaire unique décide d'adopter les statuts composés de 37 (trente-sept) articles et annexés au présent acte pour en former partie intégrante et substantielle.

L'assemblée décide finalement que les mesures prises au titre de la deuxième et de la troisième résolution produiront leurs effets seulement à la date de l'inscription de «l'acte de dépôt» de ces décisions, par un notaire italien, auprès du Registro delle Imprese de Latina, qui exercera à partir de cette inscription son autorité sur la Société en Italie.

#### Quatrième résolution

L'actionnaire unique prend acte de, et accepte, la démission, avec effet à ce jour, des administrateurs et du commissaire en fonction, qu'elle remercie pour l'activité déployée dans l'intérêt de la société, et, par vote spécial, leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

#### Cinquième résolution

L'actionnaire unique nomme, en remplacement des administrateurs démissionnaires et ce en conformité avec la législation italienne, un gérant unique de la société en la personne de Monsieur Gennaro Coppola, né 19/06/1968 à Napoli (Italie) et demeurant professionnellement à Viale P.L. Nervi E/3 Torre 6 à Latina (Italie), auquel sont conférés tous les pouvoirs prévus par les statuts.

#### Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de conférer les plus amples pouvoirs au gérant unique, Monsieur Gennaro Coppola, précité, pour, au nom de la société, formaliser en Italie les décisions indiquées ci-dessus, et en particulier d'effectuer le dépôt auprès d'un notaire italien des décisions qui font l'objet du présent acte ainsi que d'effectuer tous les actes et formalités, en ce compris des changements et rectifications requis ou opportun, pour la réalisation définitive, en Italie, de la procédure prévue dans ces décisions.

L'actionnaire unique décide, en outre, de conférer tous pouvoirs à Madame Elena TONINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, pour faire constater pardevant notaire la réalisation de la clause suspensive.

#### Septième résolution

L'actionnaire unique décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société par les Autorités italiennes compétentes.

#### Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Tonini et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2014. Relation: LAC/2014/61231. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207689/107.

(140232940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.



## Européenne de Bâtiment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 32, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 90.983.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 11 décembre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société anonyme:

EUROPÉENNE DE BATIMENT S.A., avec siège social au L-2560 Luxembourg, 32, rue de Strasbourg, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme Me Anthony BRAESCH Avocat à la Cour

Référence de publication: 2014206899/18.

(140232043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

#### PACCOR Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 303.819,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 156.766.

I, Francis Kesseler, Notary residing in Esch-sur-Alzette, duly appointed in the Grand-Duchy of Luxembourg, hereby attest and certify what follows:

Pursuant to a common draft terms of the merger enacted on November 14, 2014 by the undersigned notary (the Common Draft Terms of Merger), the Absorbing Company proposed to absorb PACCOR Acquisition S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a subscribed and fully paid in share capital of three million sixty-seven thousand seven hundred seventy-two Euro (EUR 3.067.772,00) represented by three million sixty-seven thousand seven hundred seventy-two (3.067.772) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157006, established and existing under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, of November 8, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 22, of January 6, 2011, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of December 3, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 594, of March 6, 2014 (the Absorbed Company), by way of merger (the Merger).

It is specifically mentioned that the Merger will be approved and will become effective before the merger of the Absorbing Company with its sole shareholder, being Coveris International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a subscribed and fully paid in share capital of two hundred forty-four thousand six hundred thirty Euros (EUR 244.630,00) represented by two hundred forty-four thousand six hundred thirty (244.630) shares of one Euro (EUR 1,00) each, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161812 established and existing under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, of June 20, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2153 of September 14, 2011, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of December 31, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 482, of February 21, 2014 (Coveris), by way of absorption, it being understood that, further to the Merger, and further to the merger of the Absorbing Company with Coveris, the surviving entity will be Coveris.

The Merger by absorption has been performed in accordance with articles 261 et seq. and in particular with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

Pursuant to article 262 of the Law, the Common Draft Terms of Merger were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3466, dated November 20, 2014.

The documents provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Absorbing Company's registered office at least one (1) month prior to the date of the present certificate.

All the formalities required under Luxembourg law in relation to the Merger have been accomplished, in particular the conditions as provided for under article 279 of the Law.



The accounting effect of the Merger is December 21, 2014.

The sole shareholder of the Absorbing Company did not require, during the period of one (1) month following the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of the Common Draft Terms of Merger, the convening of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Absorbing Company, in order to vote on the approval of the Merger.

Therefore the Merger, already effective among the merging companies since more than one (1) month has elapsed following the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of the Common Draft Terms of Merger, will also become effective vis-à-vis third parties from the publication of this certificate in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, having the following consequences ipso jure as from the date hereof:

- the universal transfer, both between the Absorbed Company and the Absorbing Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;
  - the Absorbed Company, being dissolved without liquidation, ceases to exist;
  - the cancellation of the shares of the Absorbed Company;
  - all other consequences, as listed in the Common Draft Terms of Merger.

# Suit la traduction française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Le soussigné Francis Kesseler, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, dûment nommé au Grand Duché de Luxembourg, atteste et certifie que:

Suivant un projet commun de fusion notarié du 14 novembre 2014, du notaire instrumentant (le Projet Commun de Fusion), la Société Absorbante a projeté d'absorber PACCOR Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social entièrement libéré de trois millions soixante-sept mille sept cent soixante-douze Euro (EUR 3.067.772,00), représenté par trois millions soixante-sept mille sept cent soixante-douze (3.067.772) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157006, constituée sous les lois luxembourgeoises par acte du notaire soussigné, du 8 november 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 22 du 6 janvier 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, du 3 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 594 du 6 mars 2014 (la Société Absorbée), par voie de fusion (la Fusion).

Il est expressément mentionné que la Fusion sera approuvée et deviendra effective avant la fusion de la Société Absorbante avec son associé unique, étant Coveris International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social entièrement libéré de deux cent quarante-quatre mille six cent trente Euros (EUR 244.630,00), représenté par deux cent quarante-quatre mille six cent trente (244.630) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161812, constituée sous les lois luxembourgeoises par acte du notaire soussigné, du 20 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2153 du 14 septembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 482 du 21 février 2014 (Coveris), par voie d'absorption, étant entendu que, suite à la Fusion et suite à la fusion de la Société Absorbante avec Coveris, l'entité survivante sera Coveris.

L'absorption par voie de fusion a été opérée suivant les dispositions des articles 261 et suivants et en particulier de l'article 278 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Suivant les dispositions de l'article 262 de la Loi, le Projet Commun de Fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3466 du 20 novembre 2014.

Les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société Absorbante au moins un (1) mois avant la date du présent certificat.

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la Loi.

Du point de vue comptable, la Fusion prend effet le 21 décembre 2014.

L'associé unique de la Société Absorbante n'a pas requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du Projet Commun de Fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

Par conséquent, la Fusion, déjà réalisée entre les sociétés fusionnant puisque plus d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du Projet Commun de Fusion, prendra également effet à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations du présent certificat, avec les conséquences suivantes:

- le transfert universel, aussi bien entre la Société Absorbée et la Société Absorbante, qu'envers les tiers de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
  - la Société Absorbée cesse d'exister étant dissoute sans liquidation;



- les parts sociales de la Société Absorbée sont annulées;
- toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le Projet Commun de Fusion.

Luxembourg, the 22 December 2014.

Francis Kesseler.

Référence de publication: 2014207278/102.

(140231679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

## Arx Capital FCP-SIF, Fonds Commun de Placement.

The consolidated version of the management regulations with respect to the common fund Arx Capital FCP-SIF has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register

La version consolidée du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Arx Capital FCP-SIF a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arx Investment Managers S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014206649/14.

(140231248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

# Copper S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A.).

Capital social: EUR 764.174,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 156.043.

I, Francis Kesseler,

Notary residing in Esch-sur-Alzette,
duly appointed in the Grand Duchy of Luxembourg,
hereby attest and certify what follows:

Pursuant to a common draft terms of the merger enacted on November 14, 2014 by the undersigned notary (the Common Draft Terms of Merger), the Absorbing Company proposed to absorb Copper International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a subscribed and fully paid in share capital of fifty-nine million two hundred eighty-eight thousand nine hundred nine Euro (EUR 59.288.909,00) represented by fifty-nine million two hundred eighty-eight thousand nine hundred nine (59.288.909) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.096, established and existing under the Luxembourg laws pursuant to a deed of the undersigned notary, of December 30, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 483, of February 23, 2012, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of December 3, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 479, of February 21, 2014 (the Absorbed Company), by way of merger (the Merger).

It is specifically mentioned that the Merger will be approved and will become effective before the merger of the Absorbing Company with its sole shareholder, being Coveris Holdings S.A., a joint stock company (société anonyme), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.003, established and existing under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, of May 29, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1886 of August 5, 2013, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of December 31, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 518, of February 26, 2014 (Coveris), by way of absorption, it being understood that, further to the Merger and further to the merger of the Absorbing Company with Coveris, the surviving entity will be Coveris.

The Merger by absorption has been performed in accordance with articles 261 et seq. and in particular with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

Pursuant to article 262 of the Law, the Common Draft Terms of Merger were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3468, dated November 20, 2014.

The documents provided for by article 267 of the Law have been deposited at the Absorbing Company's registered office at least one (1) month prior to the date of the present certificate.



All the formalities required under Luxembourg laws in relation to the Merger have been accomplished, in particular the conditions as provided for under article 279 of the Law.

The accounting effect of the Merger is December 21, 2014.

The sole shareholder of the Absorbing Company did not require, during the period of one (1) month following the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of the Common Draft Terms of Merger, the convening of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Absorbing Company, in order to vote on the approval of the Merger.

Therefore the Merger, already effective among the merging companies since more than one (1) month has elapsed following the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations of the Common Draft Terms of Merger, will also become effective vis-à-vis third parties from the publication of this certificate in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, having the following consequences ipso jure as from the date hereof:

- the universal transfer, both between the Absorbed Company and the Absorbing Company and towards third parties, of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;
  - the Absorbed Company, being dissolved without liquidation, ceases to exist;
  - the cancellation of the shares of the Absorbed Company;
  - all other consequences, as listed in the Common Draft Terms of Merger.

## Suit la traduction française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Le soussigné Francis Kesseler, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, dûment nommé au Grand-Duché de Luxembourg, atteste et certifie que:

Suivant un projet commun de fusion notarié du 14 novembre 2014, du notaire instrumentant (le Projet Commun de Fusion), la Société Absorbante a projeté d'absorber Copper International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social entièrement libéré de cinquante-neuf millions deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent neuf Euro (EUR 59.288.909,00), représenté par cinquante-neuf millions deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent neuf (59.288.909) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.096, constituée sous les lois luxembourgeoises par acte du notaire soussigné, du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 483 du 23 février 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, du 3 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 479 du 21 février 2014 (la Société Absorbée), par voie de fusion (la Fusion).

Il est expressément mentionné que la Fusion sera approuvée et deviendra effective avant la fusion de la Société Absorbante avec son associé unique, étant Coveris Holdings S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.003, constituée sous les lois luxembourgeoises par acte du notaire soussigné, du 29 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1886 du 5 août 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 518 du 26 février 2014 (Coveris), par voie d'absorption, étant entendu que, suite à la Fusion et suite à la fusion de la Société Absorbante avec Coveris, l'entité survivante sera Coveris.

L'absorption par voie de fusion a été opérée suivant les dispositions des articles 261 et suivants et en particulier de l'article 278 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Suivant les dispositions de l'article 262 de la Loi, le Projet Commun de Fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3468 du 20 novembre 2014.

Les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société Absorbante au moins un (1) mois avant la date du présent certificat.

Toutes les formalités requises par les lois luxembourgeoises ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la Loi.

Du point de vue comptable, la Fusion prend effet le 21 décembre 2014.

L'associé unique de la Société Absorbante n'a pas requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du Projet Commun de Fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

Par conséquent, la Fusion, déjà réalisée entre les sociétés fusionnant puisque plus d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du Projet Commun de Fusion, prendra également effet à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du présent certificat, avec les conséquences suivantes:



- le transfert universel, aussi bien entre la Société Absorbée et la Société Absorbante, qu'envers les tiers de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
  - la Société Absorbée cesse d'exister étant dissoute sans liquidation;
  - les parts sociales de la Société Absorbée sont annulées;
  - toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le Projet Commun de Fusion.

Luxembourg, December 22, 2014.

Francis Kesseler.

Référence de publication: 2014207715/103.

(140232340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

#### DekaLux-USA TF, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de DekaLux-USA TF modifié au 11.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2014200017/11.

(140224116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

#### Triangle Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 192.115.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of December,

Before us Me Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Triangle Holdings, a société anonyme (public company limited by shares) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and immatriculated with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Register of Trade and Companies) under number B 192.115 (the "Company").

There appeared,

OSY Holdings Limited (Cayman), an exempted company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at C/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1104 and registered with the Cayman Islands Companies Register under number MC-284745 (the "Sole Shareholder");

Here, represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 480,388 (four hundred and eighty thousand three hundred and eighty-eight) shares with a nominal value of USD 0.10 (ten cents of US Dollars) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

#### Agenda

- 1. Creation of additional classes of shares;
- 2. Allocation of the existing shares to one of the new classes of shares;
- 3. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares;
- 4. Intervention, subscription and payment of the new shares and the share premium attached thereto, if any;
- 5. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions;
- 6. Amendments to the closing date of the first financial period of the Company;
- 7. Appointment of additional members of the board of directors of the Company;



- 8. Appointment of Andreas Koutsos as observer in the meaning of article 13 of the articles of association of the Company, as amended and restated; and
  - 9. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### First resolution

It is resolved that the Company's share capital may be composed of four classes of shares namely ordinary A shares, ordinary B shares, ordinary C shares and ordinary D shares, that will have when issued and outstanding the following voting rights and financial rights:

Where Ordinary A Shares are issued and outstanding, each Ordinary A Share is entitled to (i) a voting right and (ii) a right to dividend as provided for in article 19.

Where Ordinary B Shares are issued and outstanding, each Ordinary B Share is not entitled to a voting right but is entitled to (i) a preferential cumulative right to dividend equal to 0,001% of the nominal value of an Ordinary B Share, (ii) a further right to dividend in accordance with article 19 and (iii) in case of liquidation of the Company, a preferential right to repayment of the nominal value of such shares together with any premium attached thereto as well as any additional right in accordance with article 23.

Where Ordinary C Shares are issued and outstanding, each Ordinary C Share is not entitled to a voting right but is entitled to (i) a preferential cumulative right to dividend equal to 0,001% of the nominal value of an Ordinary C Share, and (ii) in case of liquidation of the Company, a preferential right to repayment of the nominal value of such shares together with any premium attached thereto.

Where Ordinary D Shares are issued and outstanding, each Ordinary D Share is entitled to a voting right, but not to a right to dividend. Each Ordinary D Share is however entitled to a right to any liquidation proceeds available once all other classes of shares have been repaid and cancelled.

#### Second resolution

It is further resolved that the existing 480,388 (four hundred and eighty thousand three hundred and eighty-eight) shares of the Company be allocated to the ordinary D class of shares.

#### Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 26,509.30 (twenty-six thousand five hundred and nine US Dollars and thirty cents) so as to raise it from its current amount of USD 48,038.80 (forty-eight thousand and thirty-eight US Dollars and eighty cents) to USD 74,548.10 (seventy-four thousand five hundred and forty-eight US Dollars and ten cents) by the issuance of:

- 20,767 (twenty thousand seven hundred and sixty-seven) ordinary A shares (the "New Ordinary A Shares"); and
- $-244,\!326 \ (two\ hundred\ and\ forty-four\ thousand\ three\ hundred\ and\ twenty-six)\ ordinary\ D\ shares\ (the\ "New\ Ordinary\ A\ Shares,\ the\ "New\ Ordinary\ Shares"),$

(the "Increase of Capital").

### Fourth resolution

It is resolved to accept that the New Ordinary Shares be subscribed as follows:

- the New Ordinary A Shares, representing 2.8% of the share capital of the Company, for a total nominal amount of USD 2,076.70 with a global share premium exclusively attached of USD 2,776,168.87, by ESOP Management and Trust Services Ltd., an Israeli trust company, having its registered address at Of Aviv Tower, 7 Jabotinsky, St Ramat Gan, 52520 Israel ("ESOP") by way of a contribution in kind of 20,767 shares with a nominal value of NIS 0.01 in NSO Group Technologies Ltd., company number 514395409 with its offices at 9 H'mada St., Hertzeliya, Israel ("NSO"), (the "ESOP Contributed Stock");
- 67,263 New Ordinary D Shares, representing 9% of the share capital of the Company, for a total nominal amount of USD 6,726.30 with a global share premium exclusively attached of USD 0.05, by Omri Lavie, born on April 28, 1981 in Haifa, Israel, residing professionally at Hamada 9, Herzliya, Israel ("O. Lavie") by way of a contribution in kind of 50 shares with a nominal value of NIS 0.01 in NSO, (the "O. Lavie Contributed Stock");
- 67,263 New Ordinary D Shares, representing 9% of the share capital of the Company, for a total nominal amount of USD 6,726.30 with a global share premium exclusively attached of USD 0.05, by Shalev Holy, born on July 26, 1981 in Haifa, Israel, residing at 12 Nisim Aloni St., Tel Aviv, Israel ("S. Holy") by way of a contribution in kind of 50 shares with a nominal value of NIS 0.01 in NSO, (the "S. Holy Contributed Stock");
- 13,444 New Ordinary D Shares, representing 1.8% of the share capital of the Company, for a total nominal amount of USD 1,344.40, by Eddy Shalev, born on July 12, 1947 in Brussels, Belgium, residing professionally at 22 Heil Ha'mishan, Tel Aviv, Israel 6969222 ("E. Shalev") by way of a contribution in kind of 10 shares with a nominal value of NIS 0.01 in NSO, (the "E. Shalev Contributed Stock");
- 562 New Ordinary D Shares, representing 0.1% of the share capital of the Company, for a total nominal amount of USD 56.20, by Alexei Voronovitsky, born on December 29, 1985 in Nizhny Novogrod, USSR, residing professionally at



Hamada 9, Herzliya, Israel ("A. Voronovitsky" together with ESOP, O. Lavie, S. Holy and E. Shalev, the "NSO Contributors") by way of a contribution in kind of 1 share with a nominal value of NIS 0.01 in NSO, (the "A. Voronovitsky Contributed Stock") (together with the ESOP Contributed Stock, the O. Lavie Contributed Stock, the S. Holy Contributed Stock and the E. Shalev Contributed Stock, the "NSO Contributed Stock");

- 89,458 New Ordinary D Shares, representing 12% of the share capital of the Company, for a total nominal amount of USD 8,945.80, by Global Seven Group LP., a British Virgin Islands limited partnership having its with registered office at Trident Trust Company (B.V.I.) Limited, P.O. Box 146, Road Town, Road Town, Tortola, British Virgin Islands ("G7G") by way of a contribution in cash of USD 8,945.80 (the "G7G Cash Contribution"); and

- 6,336 New Ordinary D Shares, representing 0.8% of the share capital of the Company, for a total nominal amount of USD 633.60, by Eran Gorev, born on April 19, 1965 in Petah Tikva, Israel, residing professionally at 207 Sloane Street, 2 <sup>nd</sup> Floor, London, SW1X 9QX ("E. Gorev") by way of a contribution in cash of USD 633.60 (the "E. Gorev Cash Contribution" and together with the G7G Cash Contribution, the "Cash Contributions").

Intervention - Subscription - Payment

There appeared,

1) ESOP, here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney,

the said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

ESOP, through its proxy holder declared to subscribe to New Ordinary A shares by paying:

- the nominal value of these New Ordinary A shares for an aggregate amount of USD 2,076.70; and
- the global share premium exclusively attached thereto for an amount of USD 2,776,168.87,

by way of the contribution of ESOP Contributed Stock.

2) O. Lavie, here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney,

the said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

- O. Lavie, through its proxy holder declared to subscribe to 67,263 New Ordinary D Shares by paying:
- the nominal value of these New Ordinary D Shares for an aggregate amount of USD 6,726.30; and
- the global share premium exclusively attached thereto for an amount USD 0.05, by way of the contribution of O. Lavie Contributed Stock.
  - 3) S. Holy, here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney,

the said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

- S. Holy, through its proxy holder declared to subscribe to 67,263 New Ordinary D Shares by paying:
- the nominal value of these New Ordinary D Shares for an aggregate amount of USD 6,726.30; and
- the global share premium exclusively attached thereto for an amount USD 0.05,

by way of the contribution of S. Holy Contributed Stock.

4) E. Shalev, here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney,

the said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

E. Shalev, through its proxy holder declared to subscribe to 13,444 New Ordinary D Shares by paying the nominal value of these New Ordinary D Shares for an aggregate amount of USD 1,344.40 by way of the contribution of E. Shalev Contributed Stock.

5) A. Voronovitsky, here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney, the said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

A. Voronovitsky, through its proxy holder declared to subscribe to 562 New Ordinary D Shares by paying the nominal value of these New Ordinary D Shares for an aggregate amount of USD 56.20 by way of the contribution of A. Voronovitsky Contributed Stock.

6) G7G, here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney,

the said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

G7G, through its proxy holder declared to subscribe to 89,458 New Ordinary D Shares by paying the nominal value of these New Ordinary D Shares for an aggregate amount of USD 8,945.80 by way of the contribution of G7G Cash Contribution.

7) E. Gorev, here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney,

the said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.



E. Gorev, through its proxy holder declared to subscribe to 6,336 New Ordinary D Shares by paying the nominal value of these New Ordinary D Shares for an aggregate amount of USD 633.60 by way of the E. Gorev Cash Contribution.

#### Evaluation

The value of the NSO Contributed Stock is set at USD 2,793,098.87 (two million seven hundred and ninety-three thousand ninety-eight US Dollars and eighty-seven cents).

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contributions in kind have been reviewed by HRT REVISION S.A., réviseurs d'entreprises, with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, an independent auditor (Réviseur d'Entreprise), represented by Brigitte Denis, and its report dated November 27, 2014, concludes as follows:

#### Conclusion:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution of USD 16,929.90 in capital and USD 2,776,168.97 in share premium does not correspond at least to the aggregate value of the new shares to be issued."

Such report, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the Sole Shareholder and the notary will remain here annexed.

#### Evidence of the contributions' existence

Proof of the existence of the contributions has been given to the undersigned notary.

Proof of the existence of the Cash Contributions has been given to the undersigned notary by producing a blocking funds certificate.

#### Effective implementation of the contributions

- 1. the NSO Contributors, represented as stated here-above, expressly declares that:
- (i) they are the legal owners of the NSO Contributed Stock;
- (ii) the NSO Contributed Stock are in registered form;
- (iii) the NSO Contributed Stock are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the NSO Contributed Stock are not the object of a dispute or claim;
- (v) the NSO Contributed Stock are freely transferable with all rights attached thereto;
- (vi) NSO is duly organized and validly existing under the laws of Israel;
- (vii) to their knowledge NSO is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, windingup or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the NSO Contributed Stock; and
- (ix) all formalities required under the applicable law will be carried out in order for the contribution of the NSO Contributed Stock to be valid anywhere and towards any third party.

#### Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the contributions has been considered convincing as well as sufficient, and the contributions are therefore effectively implemented.

#### Fifth resolution

Further to the above resolutions, it is resolved to amend the articles of association of the Company and to restate them as follows:

## Section I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by Luxembourg law (the "Company"), including the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles (the "Articles").

In the event of any inconsistency or a conflict between the provisions of these Articles and the provisions of any agreement which may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, then the provisions of such agreement shall prevail.

- Art. 2. Name. The Company's name is "Triangle Holdings".
- **Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form what-soever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property



as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any place within the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.

The Company may have other offices and branch offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

## Section II - Capital - Shares

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 74,548.10 (seventy-four thousand five hundred and forty-eight US Dollars and ten cents) divided into:

- 20,767 (twenty thousand seven hundred and sixty-seven) ordinary A shares (the "Ordinary A Shares"); and
- 724,714 (seven hundred and twenty-four thousand seven hundred and fourteen) ordinary D shares (the "Ordinary D Shares"),

with a nominal value of USD 0.10 (ten cents of US Dollars) each, fully paid-up.

The share capital may be composed of several classes of shares, namely classes A to D, herein collectively the "Shares" and individually as the "Share".

Where Ordinary A Shares are issued and outstanding, each Ordinary A Share is entitled to (i) a voting right and (ii) a right to dividend as provided for in article 19.

Where Ordinary B Shares are issued and outstanding, each Ordinary B Share is not entitled to a voting right but is entitled to (i) a preferential cumulative right to dividend equal to 0,001% of the nominal value of an Ordinary B Share, (ii) a further right to dividend in accordance with article 19 and (iii) in case of liquidation of the Company, a preferential right to repayment of the nominal value of such shares together with any premium attached thereto as well as any additional right in accordance with article 23.

Where Ordinary C Shares are issued and outstanding, each Ordinary C Share is not entitled to a voting right but is entitled to (i) a preferential cumulative right to dividend equal to 0,001% of the nominal value of an Ordinary C Share, and (ii) in case of liquidation of the Company, a preferential right to repayment of the nominal value of such shares together with any premium attached thereto.

Where Ordinary D Shares are issued and outstanding, each Ordinary D Share is entitled to a voting right, but not to a right to dividend. Each Ordinary D Share is however entitled to a right to any liquidation proceeds available once all other classes of shares have been repaid and cancelled.

All the shares are in registered form. A register of the registered shares shall be maintained by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of shares held by that shareholder, and the payments made on the shares, as well as details and dates of transfers and details and dates of conversion of any shares into bearer form.

The share capital may be increased or reduced from time to time by means of a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.

Art. 7. Authorized capital. The Company's authorised share capital is set at USD 15,000.- (fifteen thousand US Dollars) to be divided into 150,000 (one hundred and fifty thousand) shares. Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the board of directors is authorized for a period of five years as of the date of publication of this authorization, to increase, from time to time and in one or several successive tranches, the share capital by way of issuance of any kind of shares whether ordinary shares or preferred shares and to amend the Articles to reflect such increase in accordance with article 32 of the Law.

It is understood that, subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, such amount of authorized capital cannot be construed as a maximum of the share capital of the Company but rather as an amount made available to the board of directors and whereby it is authorized to increase the share capital of the Company at their own discretion notwithstanding the amount where the share capital of the Company is set at the time of the decision made by the board of directors.

Such authorization may be renewed by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.



The right granted to the board of directors in the preceding paragraphs, does not deprive the sole shareholder, or as the case may be the general meeting of the shareholders from the right to increase the share capital of the Company, except that such right is subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party. However, the authorized capital is not reduced by the amounts by which the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of the shareholders, has increased the share capital of the Company.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the board of directors shall have the broadest powers to determine the conditions and modalities of issuance, subscription and payment of the new Shares, and to determine whether the Shares to be issued will be ordinary shares, preference shares which could be issued in particular, with or without share premium, and paid up by contribution in kind or cash, or in any other way to be determined by the board of directors.

Subject to any provisions to the contrary of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the board of directors is authorized to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the Shares to be issued.

Within the limits of the authorized capital and subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the board of directors is authorized to determine the conditions of any capital increase and notably by way of the issuance of options and/or warrants.

- **Art. 8. Voting rights.** The Company may issue non voting shares in accordance with article 44 of the Law that cannot represent more than 50% of the share capital of the Company.
- **Art. 9. Indivisibility of shares.** As far as the Company is concerned, the shares are indivisible and the Company will recognise only one owner per share.
- **Art. 10. Transfer of shares and redemption of shares.** The shares are freely transferable, subject to the provision of any agreement to that effect that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party.

The Company may redeem its own shares in accordance with the Law and the following conditions:

The redemption price per share shall be the higher of (a) the nominal value of each share, or (b) the value of the entitlement of each share to any distributable funds as provided for in the Articles. Where (b) is higher, the redemption must be limited to the extent that sufficient distributable sums are available.

The redemption must be carried out by a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment to the Articles and be proposed equally to each shareholder of the same category and always subject to acceptance by each shareholder willing to offer its shares for redemption, except when the redemption is carried out for the purpose of reducing the losses of the Company. In such case, the redemption will be carried out between all the shareholders, proportionally to the shares that they hold.

The redeemed shares shall be cancelled and the issued share capital decreased accordingly.

#### **Section III - Directors**

Art. 11. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors consisting of at least nine (9) directors.

As an exception to the above clause, if the Company has a sole shareholder then it may be managed by a board of directors consisting of at least one director.

No director needs to be a shareholder of the Company. Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, a director shall be appointed for a period of a maximum of six years, renewable without limit, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company. The remuneration from time to time, if any, of the director or directors shall be determined in accordance with the provisions to that effect provided for under any agreement that may be entered into from time to time between the shareholders and to which the Company is a party, or, absent such agreement, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

In case of a legal entity is appointed as director, a permanent representative shall be designated to exercise that duty in the name and for the account of the legal entity.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, if there is a vacancy in the board of directors, then the remaining directors may co-opt another director in accordance with the Law until the next meeting of shareholders.

Except as otherwise set forth in any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, a director may be removed at any time, with or without cause, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.



**Art. 12. Powers of the directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors, subject to the provision of any agreement entered into among the shareholders.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the sole signature of any director.

The board of directors may, subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will, always subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

**Art. 13. Board of directors.** The board elects among its members a chairman who shall preside at all meetings of the board of directors and that shall be appointed in accordance with the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The chairman is not vested with a casting vote.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The shareholders may appoint observers to be defined, which will be entitled to attend all meetings of the board of directors but which are not vested with any voting rights, in accordance with any agreement that could be entered into between the shareholders from time to time to that effect.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of any director.

Notice stating the business to be discussed, the date, the time and the place, shall be given to all directors at least three calendar days in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

However, any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means initiated from the Grand - Duchy of Luxembourg allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in Luxembourg in person or by alternate not less than one-half of the directors, unless otherwise provided by any agreement entered into among the shareholders to that effect.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the directors present and represented who voted and did not abstain.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by one director.

The Company shall reimburse all directors and observers for any reasonable out-of-pocket expenses incurred in connection with their attendance at meetings of the board of directors, any sub meetings of the board of directors or any committee thereof or in connection with performance of their service as directors.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, one or more committees and subcommittees of the board of directors may be created, the power and capacity of each of them being determined by the board of director.

**Art. 14. Liability of the directors.** No director assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles by reason of his position as a director of the Company.

## Section IV - Shareholders

**Art. 15. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.



**Art. 16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing that by the statutory auditor or the supervisory board if any; or failing that by a shareholder or shareholders holding in the aggregate at least five percent of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting, setting out the agenda, and stating the date, time and place of the meeting shall be sent to each registered shareholder at least eight days in advance of the date set for the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed of the agenda for the meeting, then the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax or e-mail) another person to act as such shareholder's proxy at any general meeting. Such other person need not be a shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken at the majority of votes cast by shareholder(s) present or represented, subject to any additional requirements set forth under any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, if any.

However general meetings of shareholders convened to amend the Articles (extraordinary general meetings) validly decide only where more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company is represented, subject to any additional requirements provided for under any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, if any. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital present or represented, subject to any additional requirements provided for under any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, if any.

Resolutions to amend the Articles shall only be adopted at the first or second meeting by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null, unless otherwise provided by the Law, provided, in all cases, that such amendment is in compliance with the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party.

A general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the 15 <sup>th</sup> of June of each year or on the following business day if such day is a public holiday.

Any and all shareholders may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable communication means allowing all shareholders participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

#### Section V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

- **Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.
- **Art. 18. Annual accounts.** Each year, at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit-and-loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts, and which will then be submitted to the shareholders for approval.
- **Art. 19. Profits.** Any credit balance in the profit and loss account after deduction of expenses, costs, amortisations, charges and provisions, as such account is approved by the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason.

The remaining profit shall be allocated by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding a majority of the shares entitled to vote on such resolution, resolving:

- (i) to distribute it to the classes of shares entitled to dividend in accordance with these Articles and any relevant provisions of any agreement that may be entered into from time to time among the shareholders of the Company and to which the Company is a party, with respect notably to any preferential right and pro rata of allocation of profits per class:
  - (ii) to carry it forward; or
  - (iii) to transfer it to a distributable reserve.

**Art. 20. Interim dividends.** Notwithstanding the above, the board of directors may decide, in accordance with the Law and subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried-forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.



**Art. 21. Audit.** The supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case might be, to a supervisory board comprising of more than one statutory auditor.

No statutory auditor needs to be a shareholder of the Company.

A statutory auditor shall be appointed by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his appointment. However, his appointment may be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of "the law of the 19 th December 2002 concerning the register of trade and companies as well as the accountancy and annual accounts of undertakings" as amended from time to time are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

If one or more qualified auditors are appointed, then no statutory auditors need be appointed.

## **Section VI - Dissolution - Liquidation**

- **Art. 22. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken at the same majority as is required for the amendments of the Articles.
- **Art. 23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, at a general meeting of shareholders by a resolution approved by the shareholder or shareholders with the same majority as is required for an amendment to the Articles or the share capital of the Company. The sole shareholder or the resolution (as appropriate) shall also determine the powers and remuneration of the liquidator or liquidators. At the time of closing of the liquidation, the net proceeds of the liquidation (liquidation boni) and the assets of the Company (if applicable) will be allocated in accordance to any preferential right provided for under any agreement to that effect that may be entered into from time to time between the shareholders and to which the Company is a party, still in force upon liquidation of the Company or, absent such agreement being still in force at that time, to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders proportionally to the shares that they hold.

#### Sixth resolution

It is resolved that the closing of the first financial year of the Company started on November 21, 2014 be brought forward so as to end on December 31, 2014.

#### Seventh resolution

It is resolved to appoint the following persons as members of the board of directors of the Company until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts for the financial period ending on December 31, 2014:

- a. Alessandro CELLI, born on October 25, 1981, in Verona, Italy and residing professionally at 207 Sloane Street, 2 nd Floor, London, SW1X 9QX;
- b. Jonathan MURPHY, born on February 9, 1984, in Dublin, Ireland and residing professionally at 207 Sloane Street, 2 <sup>nd</sup> Floor, London, SW1X 9QX;
- c. Andrew KOWAL, born on March 22, 1977, in New York, USA and residing professionally at One Letterman Drive Building C Suite 410, San Francisco, CA 94129;
- d. Matthew SPETZLER, bon on September 30, 1979 in New York, USA and residing professionally at 207 Sloane Street, 2 <sup>nd</sup> Floor, London, SW1X 9QX;
- e. Frédéric GARDEUR, born on July 11, 1972 in Messancy, Belgium and residing professionally at 412F Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
  - f. Omri LAVIE, born on April 28, 1981 in Haifa, Israel, residing professionally at Hamada 9, Herzliya, Israel;
  - g. Shalev HOLY, born on July 26, 1981 in Haifa, Israel, residing at 12 Nisim Aloni St., Tel Aviv; and
- h. Boaz GOLDMAN, born on December 27, 1968, in Jerusalem, Israel, with professional address at Agathonos 11, Kapsalos, CY 3087, Limassol, Cyprus;

#### Eighth resolution

It is resolved to appoint Andreas KOUTSOS born on November 29, 1977 in Lemesos, Cyprus, with professional address at Agathonos 11, Kapsalos, CY 3087, Limassol, Cyprus, as observer in the meaning of article 13 of the articles of association of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.



The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above parties appearing by powers of attorney, this deed is worded in English followed by a French version. Also at the request of the above parties, in the event of discrepancies between the English text and the French text, the French version will prevail. However, by express demand of the above parties, the notary confirms that the English version will prevail between the shareholders and the Company.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 3,200.-

The Contribution is valued on November  $27^{th}$ , 2014 (Date of the report of the independant auditor) at EUR 2,250,210.-.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set our hand and seal in the city of Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, the said person signed with us, the Notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Triangle Holdings, une société anonyme dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 192.115 (la «Société»).

#### A comparu

OSY Holdings Limited (Cayman), une société exonérée dûment constituée et existant valablement selon les lois des lles Caimans, ayant son siège social au C/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands, KY1-1104, et enregistrée auprès du Cayman Islands Companies Register sous le numéro MC-284745 (l'«Actionnaire Unique»).

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les 480.388 (quatre cent quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-huit) actions d'une valeur nominale de 0,10 USD (dix cents de Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique, a bien été informé.

L'Actionnaire Unique, représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour

- 1. Création de classes d'actions additionnelles;
- 2. Allocation des actions existantes à une des nouvelles classes d'actions;
- 3. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles actions;
- 4. Intervention, souscription et paiement des nouvelles actions et de la prime d'émission y attachée, le cas échéant;
- 5. Modification et refonte des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus;
- 6. Modification de la date de clôture du premier exercice social de la Société;
- 7. Nomination de membres additionnels du conseil d'administration de la Société;
- 8. Nomination de Andreas Koutsos en qualité d'observateur au sens de l'article 13 des statuts de la Société, tels que modifiés et refondus; et
  - 9. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### Première résolution

Il est décidé que le capital social de la Société peut être composé de quatre classes d'actions ordinaires, à savoir les actions ordinaires A, les actions ordinaires B, les actions ordinaires C et les actions ordinaires D, qui auront, une fois émises et en circulation, les droits de votes et les droits financiers suivants:



Lorsque les Actions Ordinaires A sont émises et en circulation, chaque Action Ordinaire A donne droit à (i) un droit de vote et (ii) un droit à dividende tel que prévu à l'article 19.

Lorsque les Actions Ordinaires B sont émises et en circulation, chaque Action Ordinaire B n'a pas droit à un droit de vote mais à (i) un droit préférentiel et récupérable à dividende égal à 0,001% de la valeur nominale d'une Action Ordinaire B, (ii) à un droit supplémentaire à dividende conformément à l'article 19 et (iii) en cas de liquidation de la Société, un droit préférentiel au remboursement de la valeur nominale de ces actions ensemble avec toute prime y attachée ainsi que tout droit additionnel conformément à l'article 23.

Lorsque les Actions Ordinaires C sont émises et en circulation, chaque Action Ordinaire C n'a pas de droit de vote mais à (i) un droit préférentiel et récupérable à dividende égal à 0,001% de la valeur nominale d'une Action Ordinaire C, et (ii) en cas de liquidation de la Société, un droit préférentiel au remboursement de la valeur nominale de ces actions ensemble avec toute prime y attachée.

Lorsque les Actions Ordinaires D sont émises ou et circulation, chaque Action Ordinaire D a un droit de vote, mais pas un droit à dividende. Chaque Actions Ordinaires D a cependant un droit sur le boni de liquidation disponible lorsque toutes les autres classes d'actions ont été remboursées et annulées.

#### Seconde résolution

Il est également décidé que les 480.388 (quatre cent quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-huit) actions de la Société soient allouées à la classe d'actions ordinaires D.

#### Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 26.509,30 USD (vingt-six mille cinq cent neuf Dollars Américains et trente cents) pour le porter de son montant actuel de 48.038,80 USD (quarante-huit mille trente-huit Dollars Américains et quatre-vingt cents) à 74.548,10 USD (soixante-quatorze mille cinq cent quarante-huit Dollars Américains et dix cents) par l'émission de:

- 20.767 (vingt mille sept cent soixante-sept) actions ordinaires A (les «Nouvelles Actions Ordinaires A»); et
- 244.326 (deux cent quarante-quatre mille trois cent vingt-six) actions ordinaires D (les «Nouvelles Actions Ordinaires D» et ensemble avec les Nouvelles Actions Ordinaires A, les «Nouvelles Actions Ordinaires»),

(l'«Augmentation de Capital»).

#### Quatrième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Actions Ordinaires soient souscrites de la manière suivante:

- les Nouvelles Actions Ordinaires A, représentant 2,8% du capital social de la Société, pour un montant nominal total de 2.076,70 USD, avec une prime d'émission globale exclusivement y attachée de 2.776.168,87 USD, par ESOP Management and Trust Services Ltd., un trust israélien, ayant son siège social au Of Aviv Tower, 7 Jabotinsky, St Ramat Gan, 52520 Israël («ESOP») au moyen d'un apport en nature de 20.767 actions d'une valeur nominale de 0,01 NIS de NSO Group Technologies Ltd., numéro de société 514395409, ayant ses bureaux au 9 H'mada St., Hertzeliya, Israël («NSO»), (les «Actions ESOP Apportées»);
- 67.263 Nouvelles Actions Ordinaires D, représentant 9% du capital social de la Société, pour un montant nominal total de 6.726,30 USD, avec une prime d'émission globale exclusivement y attachée de 0,05 USD, par Omri Lavie, né le 28 avril 1981 à Haïfa en Israël, résidant professionnellement à Hamada 9, Herzliya, Israël («O. Lavie») au moyen d'un apport en nature de 50 actions d'une valeur nominale de 0,01 NIS de NSO (les «Actions O. Lavie Apportées»);
- 67.263 Nouvelles Actions Ordinaires D, représentant 9% du capital social de la Société, pour un montant nominal total de 6.726,30 USD, avec une prime d'émission globale exclusivement y attachée de 0,05 USD, par Shalev Holy, né le 26 juin 1981 à Haifa, Israël, résidant au 12 Nisim Aloni St., Tel Aviv, Israel («S. Holy») au moyen d'un apport en nature de 50 actions d'une valeur nominale de 0,01 NIS de NSO (les «Actions S. Holy Apportées»);
- 13.444 Nouvelles Actions Ordinaires D, représentant 1,8% du capital social de la Société, pour un montant nominal total de 1.344,40 USD, par Eddy Shalev, né le 12 juillet 1947 à Bruxelles, Belgique, résidant professionnellement au 22 Heil Ha'mishan, Tel Aviv, Israël 6969222 («E. Shalev») au moyen d'un apport en nature de 10 actions d'une valeur nominale de 0,01 NIS de NSO (les «Actions E. Shalev Apportées»);
- 562 Nouvelles Actions Ordinaires D, représentant 0,1% du capital social de la Société, pour un montant nominal total de 56,20 USD, par Alexei Voronovitsky, né le 29 décembre 1985 à Nizhny Novogrod, URSS, résidant profession-nellement à Hamada 9, Herzliya, Israël («A. Voronovitsky» ensemble avec ESOP, O. Lavie, S. Holy et E. Shalev, les «Apporteurs NSO») au moyen d'un apport en nature d'1 action d'une valeur nominale de 0,01 NIS de NSO (l'«Action A. Voronovitsky Apportée», ensemble avec les Actions ESOP Apportées, les Actions O. Lavie Apportées, les Actions S. Holy Apportées et les Actions E. Shalev Apportées, les «Actions NSO Apportées»);
- 89.458 Nouvelles Actions Ordinaires D, représentant 12% du capital social de la Société, pour un montant nominal total de 8.945,80 USD, par Global Seven Group LP., une société en commandite des lles Vierges Britanniques ayant son siège social au Trident Trust Company (B.V.I.) Limited, P.O. Box 146, Road Town, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques («G7G») au moyen d'un apport en numéraire de 8.945,80 USD (l'«Apport en Numéraire de G7G»); et



- 6.336 Nouvelles Actions Ordinaires D, représentant 0,8% du capital social de la Société, pour un montant nominal total de 633,60 USD, par Eran Gorev, né le 19 avril 1965 à Petah Tikva, Israël, résidant professionnellement au 207 Sloane Street, 2 <sup>nd</sup> Floor, SW1X 9QX, Londres («E. Gorev») au moyen d'un apport en numéraire de 633,60 USD (l'«Apport en Numéraire de E. Gorev» et ensemble avec l'Apport en Numéraire de G7G, les «Apports en Numéraire»).

#### Intervention - Souscription - Paiement

## Ont comparu:

- 1) ESOP, ici représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifilé, en vertu d'une procuration,
- la dite procuration paraphée ne varietur demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.
- ESOP, représenté par son mandataire a déclaré souscrire aux Nouvelles Actions Ordinaires A en payant:
- la valeur nominale de ces Nouvelles Actions Ordinaires A pour un montant global de 2.076,70 USD; et
- la prime d'émission exclusivement y attachée d'un montant de 2.776.168,87 USD,
- au moyen de l'apport des Actions ESOP Apportées.
- 2) O. Lavie, ici représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifilé, en vertu d'une procuration,
- la dite procuration paraphée ne varietur demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.
- O. Lavie, représenté par son mandataire a déclaré souscrire à 67.263 Nouvelles Actions Ordinaires D en payant:
- la valeur nominale de ces Nouvelles Actions Ordinaires D pour un montant global de 6.726,30 USD; et
- la prime d'émission globale exclusivement y attachée d'un montant de 0,05 USD,
- au moyen de l'apport des Actions O. Lavie Apportées.
- 3) S. Holy, ici représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifilé, en vertu d'une procuration,
- la dite procuration paraphée ne varietur demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.
- S. Holy, représenté par son mandataire a déclaré souscrire à 67.263 Nouvelles Actions Ordinaires D en payant:
- la valeur nominale de ces Nouvelles Actions Ordinaires D pour un montant global de 6.726,30 USD; et
- la prime d'émission globale exclusivement y attachée d'un montant de 0,05 USD,
- au moyen de l'apport des Actions S. Holy Apportées.
- 4) E. Shalev, ici représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifilé, en vertu d'une procuration,
- la dite procuration paraphée ne varietur demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.
- E. Shalev, représenté par son mandataire a déclaré souscrire à 13.444 Nouvelles Actions Ordinaires D en payant la valeur nominale de ces Nouvelles Actions Ordinaires D pour un montant global de 1.344,40 USD au moyen de l'apport des Actions E. Shalev Apportées.
  - 5) A. Voronovitsky, ici représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifilé, en vertu d'une procuration,
  - la dite procuration paraphée ne varietur demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.
- A. Voronovitsky, représenté par son mandataire a déclaré souscrire à 562 Nouvelles Actions Ordinaires D en payant la valeur nominale de ces Nouvelles Actions Ordinaires D pour un montant global de 56,20 USD au moyen de l'apport de l'Action A. Voronovitsky Apportée.
  - 6) G7G, ici représentée par Monsieur Max MAYER, préqualifilé, en vertu d'une procuration,
  - la dite procuration paraphée ne varietur demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.
- G7G, représentée par son mandataire a déclaré souscrire à 89.458 Nouvelles Actions Ordinaires D en payant la valeur nominale de ces Nouvelles Actions Ordinaires D pour un montant global de 8.945,80 USD au moyen de l'Apport en Numéraire de G7G.
  - 7) E. Gorev, ici représenté par Monsieur Max MAYER, préqualifilé, en vertu d'une procuration,
  - la dite procuration paraphée ne varietur demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.
- E. Gorev, représenté par son mandataire a déclaré souscrire à 6.336 Nouvelles Actions Ordinaires D en payant la valeur nominale de ces Nouvelles Actions Ordinaires D pour un montant global de 633,60 USD au moyen de l'Apport en Numéraire de E. Gorev.

## Evaluation

La valeur des Actions NSO Apportées est fixée à 2.793.098,87 USD (deux millions sept cent quatre-vingt-treize mille quatre-vingt-dix-huit Dollars Américains et quatre-vingt-sept cents).

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, ces apports en nature ont été revue par HRT REVISION S.A., cabinet de revision agréé, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Brigitte Denis, un réviseur d'entreprises agréé et son rapport daté du 27 novembre 2014, conclut ce qui suit:



#### Conclusion:

«Sur la base le travail effectué comme décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous laisserait croire que la valeur de l'Apport de 16.929,90 USD en capital et 2.776.168,97 en prime d'émission ne corresponde pas au moins à la valeur totale des nouvelles actions à émettre.»

Ce rapport, après signature ne varietur, par le mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire restera annexé au présent acte.

## Preuve de l'existence des apports

Preuve de l'existence de ces apports a été donnée au notaire instrumentant.

Preuve de l'existence des Apports en Numéraire a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

#### Mise en oeuvre effective des apports

- 1. Les Apporteurs NSO, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent expressément que:
- (i) ils sont les seuls propriétaires des Actions NSO Apportées;
- (ii) les Actions NSO Apportées sont nominatives;
- (iii) les Actions NSO Apportées sont libres de tout privilège, charge, option, sûreté, gage ou de tout autre droit de tiers:
  - (iv) les Actions NSO Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
  - (v) les Actions NSO Apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
  - (vi) NSO est dûment constituée et existe valablement selon les lois d'Israël;
- (vii) à sa connaissance NSO ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Actions NSO Apportées; et
- (ix) l'ensemble des formalités requises en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Actions NSO Apportées soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

## Déclaration

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence des apports a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence les apports sont effectivement réalisés.

#### Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précédent, il est décidé de modifier les statuts de la Société et de les refondre comme suit:

## Titre I er - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 <sup>er</sup>. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois (la «Société»), notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

En cas d'incohérence ou de conflit entre les dispositions des présents Statuts et les dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, alors les dispositions de ce contrat prévaudront.

- Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Triangle Holdings».
- **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, droits, intérêts, brevets, marques, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle, licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, exploiter, grever, vendre, d'en accorder la licence ou d'en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.



Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg au moyen d'une résolution du conseil d'administration conformément à ces Statuts, ou en tout autre lieu du Grand - Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution approuvée par les actionnaires à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

## Titre II - Capital - Actions

**Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 74.548,10 USD (soixante-quatorze mille cinq cent quarante-huit Dollars Américains et dix cents) divisé en:

- 20.767 (vingt mille sept cent soixante-sept) actions ordinaires A (les «Actions Ordinaires A»); et
- 724.714 (sept cent vingt-quatre mille sept cent quatorze) actions ordinaires D (les «Actions Ordinaires D»), avec une valeur nominale de 0,10 USD (dix cents de Dollars Américains) chacune, entièrement libéré.

Le capital social peut être composé de plusieurs classes d'actions, à savoir les actions de classe A à D,

ici collectivement les «Actions» et individuellement l'«Action».

Lorsque les Actions Ordinaires A sont émises et en circulation, chaque Action Ordinaire A donne droit à (i) un droit de vote et (ii) un droit à dividende tel que prévu à l'article 19.

Lorsque les Actions Ordinaires B sont émises et en circulation, chaque Action Ordinaire B n'a pas droit à un droit de vote mais à (i) un droit préférentiel et récupérable à dividende égal à 0,001% de la valeur nominale d'une Action Ordinaire B, (ii) à un droit supplémentaire à dividende conformément à l'article 19 et (iii) en cas de liquidation de la Société, un droit préférentiel au remboursement de la valeur nominale de ces actions ensemble avec toute prime y attachée ainsi que tout droit additionnel conformément à l'article 23.

Lorsque les Actions Ordinaires C sont émises et en circulation, chaque Action Ordinaire C n'a pas de droit de vote mais à (i) un droit préférentiel et récupérable à dividende égal à 0,001% de la valeur nominale d'une Action Ordinaire C, et (ii) en cas de liquidation de la Société, un droit préférentiel au remboursement de la valeur nominale de ces actions ensemble avec toute prime y attachée.

Lorsque les Actions Ordinaires D sont émises ou et circulation, chaque Action Ordinaire D a un droit de vote, mais pas un droit à dividende. Chaque Action Ordinaire D a cependant un droit sur le boni de liquidation disponible lorsque toutes les autres classes d'actions ont été remboursées et annulées.

Toutes les actions sont sous forme nominative. Une registre des actions nominatives doit être maintenu par la Société et doit préciser le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenues par cette actionnaire, et les paiements faits sur ces actions, ainsi que les détails et dates de transfert et les détails et dates de la conversion d'une de ces actions en action au porteur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à tout moment au moyen d'une résolution approuvée par les actionnaires à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.

Art. 7. Capital autorisé. Le capital social autorisé de la Société est fixé à 15.000 USD (quinze mille Dollars Américains) divisé en 150.000 (cent cinquante mille) actions. Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, le conseil d'administration est autorisé pour une période de cinq ans à compter de la date de publication de la présente autorisation, à augmenter, à tout moment et en une ou plusieurs tranches successives, le capital social par l'émission d'actions de toute nature, qu'elles soient ordinaires ou préférentielles et à modifier les Statuts pour refléter cette augmentation conformément à l'article 32 de la Loi.

Il est entendu que, sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société est partie, ce montant de capital autorisé ne saurait être interprété comme constituant un plafond maximal du capital social de la Société mais un montant mis à disposition du conseil d'administration et à concurrence duquel le conseil d'administration est autorisé à augmenter discrétionnairement le capital social de la Société, nonobstant le montant du capital social de la Société au moment de ladite augmentation de capital décidée par le conseil d'administration.

Une telle autorisation peut être renouvelée par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le droit conféré au conseil d'administration dans le paragraphe précédent, ne prive pas l'actionnaire, ou selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires du droit d'augmenter le capital social de la Société, sauf si ce droit est soumis aux dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie. Néanmoins, le montant du capital autorisé ne se trouve pas amputé des montants dont l'actionnaire unique ou, selon le cas l'assemblée générale des actionnaires, augmente le capital social de la Société.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour déterminer les conditions et modalités d'émission, de souscription et de libération des nouvelles Actions, et de déterminer si les Actions



émises seront des actions ordinaires ou des actions préférentielles émises avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire, ou de toute autre manière déterminée par le conseil d'administration.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre aux actionnaires existants.

Dans les limites du capital autorisé sous réserve de dispositions de tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société est partie, le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital et notamment au moyen de l'émission d'options et/ou de warrants.

- **Art. 8. Droits de vote.** La Société peut émettre des actions sans droit de vote conformément à l'article 44 de la Loi qui ne peuvent représenter plus de 50% du capital social de la Société.
- **Art. 9. Indivisibilité des actions.** En ce qui concerne la Société, les actions sont indivisibles et la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.
- **Art. 10. Transfert des actions et rachat des actions.** Les actions sont librement cessibles, sous réserve de dispositions de tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie.

La Société peut racheter ses propres actions conformément à la Loi et dans le respect des conditions suivantes:

Le prix de rachat par action est le plus élevé de (a) la valeur nominale de chaque action, ou, (b) la valeur du droit de chaque action à toute somme distribuable telle que prévue par les Statuts. Lorsque (b) est le plus élevé, le rachat doit être limité dans la mesure où des sommes distribuables sont disponibles.

Le rachat est décidé par une résolution prise par un vote des actionnaires à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts et est proposé de façon égale à chaque actionnaire de la même catégorie et toujours sous réserve d'acceptation par chaque actionnaire désirant offrir ses actions au rachat, sauf lorsque le rachat est effectué dans le but de réduire les pertes de la Société. Dans une telle situation, le rachat s'effectuera auprès de tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Les actions rachetées devront être annulées et le capital social réduit en conséquence.

#### Titre III - Administrateurs

**Art. 11. Nomination des administrateurs.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins neuf (9) administrateurs.

Par exception à la clause ci-dessus si la Société a un actionnaire unique, elle peut être administrée par un conseil d'administration composé d'au moins un administrateur.

Il n'est pas nécessaire, pour être administrateur, d'être actionnaire de la Société. Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société est partie, un administrateur est nommé pour une période ne pouvant excéder six ans, indéfiniment renouvelable par une résolution approuvée par un actionnaire ou des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société. La rémunération, à toute époque, du ou des administrateur(s) est déterminée conformément aux dispositions prévues à cet effet par tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, ou, en l'absence de contrat, par une résolution approuvée par un ou des actionnaire(s) représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Au cas où une personne morale est nommée administrateur, un représentant permanent est désigné pour exercer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur, conformément à la Loi, jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale.

Sauf dispositions contraires prévues dans tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, un administrateur peut être révoqué, pour justes motifs ou sans motifs, à tout moment, et par une résolution d'un actionnaire ou des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaire, à l'assemblée générale des actionnaires, seront de la compétence du conseil d'administration sous réserve des dispositions de tout contrat conclu entre les actionnaires.

La Société est liée par la seule signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs par la signature individuelle de chaque administrateur.

Sous réserve des dispositions de tout contrat conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société est partie, le conseil d'administration peut déléguer à tout moment ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, sans nécessité qu'ils soient, actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Toujours sous réserve des dispositions de tout contrat conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société



serait partie, le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et la rémunération (le cas échéant) de l'agent et la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions utiles.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, la gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire(s) de la Société.

**Art. 13. Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration et qui sera nommé conformément aux dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le président n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également nommer un secrétaire, sans nécessite qu'il soit administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Les actionnaires peuvent nommer des observateurs à définir, qui pourront assister à toutes réunions du conseil d'administration mais qui ne sont investis d'aucun droit de vote, conformément à tout contrat qui pourrait être conclu à cet effet et à tout moment entre les actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande d'un administrateur.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, la date, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins trois jours avant la date fixée pour cette réunion, sauf lorsqu'il y est renoncé par le consentement de chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Toutefois, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue quelqu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents à Luxembourg en personne ou représentés au moins la moitié des administrateurs, sauf dispositions contraires prévues à cet effet dans tout contrat conclu entre les actionnaires.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réuni par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés ayant voté et qui ne se sont pas abstenus.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par un administrateur.

La Société rembourse tous les administrateurs et observateurs pour toute dépense engagée en relation avec leur présence aux réunions du conseil d'administration, toute sous réunions du conseil d'administration ou tout comité en relation avec l'accomplissement de leur service en tant qu'administrateur.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, un ou plusieurs comités et sous-comités du conseil d'administration peuvent être créés, le pouvoir et la capacité de chacun d'eux étant déterminés par le conseil d'administration.

**Art. 14. Responsabilité des administrateurs.** Aucun administrateur n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société en raison de sa fonction d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts.

#### Titre IV - Actionnaires

- Art. 15. Actionnaire unique. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.
- Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il en existe un, à défaut, par un actionnaire ou des actionnaires détenant au total au moins cinq pour cent du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour, la date, l'heure et le lieu de la réunion sont envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins huit jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit (par voie de lettre ou fax ou e-mail) un tiers sans nécessité qu'il soit actionnaire de la Société.



Cette autre personne ne doit pas nécessairement être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires sont valablement adoptées par la majorité des votes émis par le(s) actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s), sous réserve des dispositions supplémentaires prévues par tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société est partie.

Toutefois, les assemblées convoquées pour modifier les Statuts (assemblées générales extraordinaires) ne décident valablement que lorsque plus de 50% (cinquante pourcent) du capital social de la Société est représenté sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital présente ou représentée, sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne pourront être adoptées lors de la première ou de la deuxième assemblée que par une résolution adoptée à la majorité des deux-tiers des votes des actionnaires présents ou représentés qui ont voté, ne se sont pas abstenus ou dont le vote n'est pas nul, sauf disposition contraire prévue par la Loi, et à condition que, dans tous les cas, cette modification soit en conformité avec les dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie.

Une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, le 15 ème jour de juin de chaque année ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Tout actionnaire peut participer à une réunion par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de communication adéquat permettant à tous les actionnaires participants à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Cette participation est réputée équivalente à une participation physique.

#### Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

- Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence chaque année le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre.
- **Art. 18. Comptes annuels.** Tous les ans, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, ensemble constituant les comptes annuels, qui seront ensuite soumis aux actionnaires pour approbation.
- Art. 19. Bénéfice. Le solde créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel que ce compte est approuvé par tous les actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être reprise si à tout moment la réserve légale tombe en dessous de ce montant pour quelque raison.

Le bénéfice restant est affecté par résolution d'un actionnaire ou des actionnaires détenant une majorité d'actions habilitées à voter sur cette résolution, décidant:

- (i) de le distribuer aux classes d'actions ayant droit à dividende conformément à ces Statuts et à toutes dispositions pertinentes de tout contrat conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, notamment eu égard à tout droit préférentiel et au pro rata de l'affectation des profits par classe;
  - (ii) de le reporter; ou
  - (iii) de le transférer dans une réserve distribuable.
- Art. 20. Acompte sur dividendes. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à la Loi et sous réserve de dispositions dans tout accord conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, de verser des acomptes sur dividendes avant la clôture de l'exercice social en cours, sur la base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve établie conformément à la Loi ou aux Statuts.
- **Art. 21. Surveillance.** La surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plus d'un commissaire.

Il n'est pas nécessaire qu'un commissaire soit actionnaire de la Société.

Un commissaire est nommé par une résolution d'un actionnaire ou des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit sa nomination. Cependant, son mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.



Lorsque les seuils de l'article 35 de «la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises» telle que modifiée sont atteints, la Société devra confier le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Si un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise sont nommés, aucun commissaire n'a à être nommé.

# Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise à la majorité requise pour la modification des Statuts.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, lors d'une assemblée générale des actionnaires par une résolution prise par l'actionnaire ou les actionnaires à la même majorité requise pour une modification des Statuts ou le capital social de la Société. L'actionnaire unique ou la résolution (le cas échéant) déterminera les pouvoirs et la rémunération du liquidateur ou des liquidateurs. Lors de la clôture de liquidation, le produit net de la liquidation (boni de liquidation) et les actifs de la Société (le cas échéant) seront attribués conformément à tout droit préférentiel tel que prévu dans tout contrat qui pourrait être conclu à cet effet à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, encore en vigueur au moment de la liquidation de la Société ou, en l'absence d'accord étant encore en vigueur à ce moment, à l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement aux actions qu'ils détiennent.

#### Sixième résolution

Il est décidé que la clôture du premier exercice social de la Société, commencé le 21 novembre 2014 soit avancée pour se terminer le 31 décembre 2014.

### Septième résolution

Il est décidé de nommer les personnes suivantes membres du conseil d'administration de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels pour la période sociale se terminant le 31 décembre 2014:

- a. Alessandro CELLI, né le 25 octobre 1981, à Vérone en Italie, et résidant professionnellement à 207 Sloane Street, 2 <sup>nd</sup> Floor, London, SW1X 9QX;
- b. Jonathan MURPHY, né le 9 février 1984, à Dublin en Irelande et résidant professionnellement à 207 Sloane Street, 2 <sup>nd</sup> Floor, London, SW1X 9QX;
- c. Andrew KOWAL, né le 22 mars 1977 à New York, et résidant professionnellement à One Letterman Drive Building C Suite 410, San Francisco, CA 94129;
- d. Matthew SPETZLER, né le 30 septembre 1979, à New York, USA et résidant professionnellement à 207 Sloane Street, 2 <sup>nd</sup> Floor, London, SW1X 9OX;
- e. Frédéric GARDEUR, né le 11 juillet 1972, à Messancy, Belgique et résidant professionnellement à 412F Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - f. Omri LAVIE, né le 28 avril 1981, à Haïfa, en Israël, résidant professionnellement à Hamada 9, Herzliya, Israël;
  - g. Shalev HOLY, né le 26 juillet 1981, à Haïfa en Israël et résidant à 12 Nisim Aloni St., Tel Aviv, Israël; et
- h. Boaz GOLDMAN, né le 27 décembre 1968, à Jérusalem en Israël, résidant professionnellement à Agathonos 11, Kapsalos, CY 3087, Limassol, Chypre.

#### Huitième résolution

Il est décidé de nommer Andreas KOUTSOS, né le 29 novembre 1977, à Lemesos, Chypre et résidant professionnellement à Agathonos 11, Kapsalos, CY 3087, Limassol, Chypre, observateur au regard de l'article 13 des statuts de la Société;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, a été évalué approximativement à 3.200,-EUR.

L'apport a été évalué en date du 27 novembre 2014 (Jour de l'émission du rapport du réviseur) à 2.250.210,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes, en vertu de procurations, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. De même, à la demande des parties susmentionnées, en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, la version française prévaudra. Toutefois, à la demande expresse des parties susmentionnées, le notaire confirme que la version anglaise prévaudra entre les actionnaires et la Société.



En foi de quoi nous, le notaire soussigné, avons apposé notre signature et le sceau de la ville de Junglinster, à la date indiquée au début du présent document.

Le document ayant été lu au porteur de la procuration, cette personne a signé avec nous, notaire, cet acte original. Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 décembre 2014. Relation GRE/2014/4779. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014197910/976.

(140220570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

# ProLogis Spain X S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.908.

# DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of November,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gerrit Jan MEERKERK, manager, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis European Finance IV S.à r.l, a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg B 83.916), having the power to bind the company by his sole signature.

Such appeared, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Spain X S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated December, 15 <sup>th</sup>, 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 614 of the 8 <sup>th</sup> day of August, 2001 (the "Company"). The Company's articles have not been amended since then;
- that the share capital of the Company is fixed at six hundred fifty thousand Euros (EUR 650,000.-) represented by six thousand five hundred (6,500) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, fully paid up;
  - that ProLogis European Finance IV S.à r.l prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 30 <sup>th</sup> day of September 2014 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 30 <sup>th</sup> day of September 2014 being only one information for all purposes;
  - following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
  - the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
  - there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND SIX HUNDRED EUROS (1.600.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.



# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Gerrit Jan MEERKERK, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Finance IV S.à r.l, une société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg B 83.916), ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Spain X S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant un acte notarié du 15 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 614 du 8 août 2001 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à six cent cinquante mille euros (EUR 650.000,-) représenté par six mille cinq cent (6.500) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis European Finance IV S.à r.l, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société:
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 septembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
  - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
  - décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
  - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE SIX CENT EUROS (1.600.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. MEERKERK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55853. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197780/93.

(140220769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.



# ProLogis Poland XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 88.260.

### DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of November, Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

# There appeared:

Mr Gerrit Jan MEERKERK, manager, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of PROLOGIS EUROPEAN FINANCE XII S.A R.L., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, registered under the number RCSL B 132.406, having the power to represent the company by his sole signature.

Such appeared, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland XXIII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated July, 11 <sup>th</sup> , 2002, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1376 of the 23 <sup>rd</sup> day of September 2002 (the "Company"). The Company's articles have never been amended since then;
- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by fifteen (15) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, fully paid up;
  - that PROLOGIS EUROPEAN FINANCE XII S.A R.L., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 30 <sup>th</sup> day of September 2014 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 30 <sup>th</sup> day of September 2014 being only one information for all purposes;
  - following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
  - the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
  - there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

# Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND ONE HUNDRED EUROS (1.100.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

# A COMPARU:

Monsieur Gerrit Jan MEERKERK, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de PROLOGIS EUROPEAN FINANCE XII SARL, une société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, enregistrée au RCSL sous le numéro 132406, ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature;



Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland XXIII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 11 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1376 du 23 septembre 2002 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par quinze (15) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;
- que PROLOGIS EUROPEAN FINANCE XII SARL, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 septembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
  - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
  - décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
  - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE CENT EUROS (1.100.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. MEERKERK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55838. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197769/93.

(140220605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

## ProLogis Poland XVI S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.432.

# DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of November,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gerrit Jan MEERKERK, manager, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Prologis Holding XVI BV, a company incorporated under the laws of the Netherlands, with its registered office at 17, Gustav Mahlerplein, NL-1082 Amsterdam, registered at the Chamber of Commerce of Amsterdam under the number 34288379, having the power to represent the company by his sole signature.

Such appeared, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:



- that ProLogis Poland XVI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated November 9 <sup>th</sup> , 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 379 of the 8 <sup>th</sup> day of March, 2002 (the "Company"). The Company's articles have never been amended since then;
- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of one twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;
  - that Prologis Holding XVI BV, prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 30 <sup>th</sup> day of September 2014 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 30 <sup>th</sup> day of September 2014 being only one information for all purposes;
  - following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
  - the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
  - there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (1.200.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

# A COMPARU:

Monsieur Gerrit Jan MEERKERK, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Prologis Holding XVI BV, une société constituée sous le droit néerlandais, ayant son siège social à 17, Gustav Mahlerplein, NL-1082 MS Amsterdam, enregistrée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34288379, ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature;

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland XVI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 379 du 8 mars 2002 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées;
  - que Prologis Holding XVI BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;



- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 septembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
  - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
  - décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
  - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE DEUX CENT EUROS (1.200.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. MEERKERK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55837. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197768/92.

(140220606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

# ProLogis Poland XLVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.978.

# DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of November,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gerrit Jan MEERKERK, manager, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis European Finance XI S.à r.l, a company constituted under the laws of the Grand-Duchy, with its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg B 132.210), having the power to bind the company by his sole signature.

Such appeared, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland XLVI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 29 <sup>th</sup> , 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 961 of the 29 <sup>th</sup> day of September, 2005 (the "Company"). The Company's articles have not been amended since then;
- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;
  - that ProLogis European Finance XI S.à r.l prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 30 <sup>th</sup> day of September 2014 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;



- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 30 <sup>th</sup> day of September 2014 being only one information for all purposes;
  - following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
  - the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
  - there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND ONE HUNDRED EUROS (1.100.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

## A COMPARU:

Monsieur Gerrit Jan MEERKERK, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Finance XI S.àr.l, une société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg B 132.210), ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland XLIV S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant du 29 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 961 du 29 septembre 2005 (la («Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis European Finance XI S.à r.l, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 septembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
  - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
  - décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
  - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE CENT EUROS (1.100.-EUR).



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. MEERKERK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55844. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197767/93.

(140220600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

# ProLogis Poland XLI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.619.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of November,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gerrit Jan MEERKERK, manager, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis European Finance XI S.à r.l, a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy, with its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg B 132.210), having the power to bind the company by his sole signature.

Such appeared, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland XLI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 2  $^{\rm nd}$ , 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 186 of the March 2  $^{\rm nd}$ , 2005 (the "Company"). The Company's articles have not been amended since then;
- that the share capital of the Company is fixed at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;
  - that ProLogis European Finance XI S.à r.l prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 30 <sup>th</sup> day of September 2014 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 30 <sup>th</sup> day of September 2014 being only one information for all purposes;
  - following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
  - the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
  - there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND ONE HUNDRED EUROS (1.100.-EUR).



WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

# A COMPARU:

Monsieur Gerrit Jan MEERKERK, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Finance XI S.àr.l, une société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg B 132.210), ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland XLI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant du 2 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 186 du 2 mars 2005 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis European Finance XI S.à r.l, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société:
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 septembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
  - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
  - décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
  - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE CENT EUROS (1.100..-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. MEERKERK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55842. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197766/93.

(140220601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.



# ProLogis Spain III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 78.787.

\_\_\_

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of November,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gerrit Jan MEERKERK, manager, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis European Finance IX S.à r.l, a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg B 97.192) having the power to bind the company by his sole signature.

Such appeared, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Spain III S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated November, 9 th, 2000, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 375 of the 22 nd day of May, 2001 (the "Company"). The Company's articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 28 th, 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2488 of the 14 th day of October, 2011;
- that the share capital of the Company is fixed at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) represented by two hundred fifty (250) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, fully paid up;
  - that ProLogis European Finance IX S.à r.l prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 30 <sup>th</sup> day of September 2014 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 30 <sup>th</sup> day of September 2014 being only one information for all purposes;
  - following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
  - the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
  - there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EUORS (1.200.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Gerrit Jan MEERKERK, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg,



agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Finance IX S.à r.l, une société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg B 97.192) ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Spain III S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant un acte notarié du 9 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 du 22 mai 2001 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés par un acte du notaire instrumentant daté du 28 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2488 du 14 octobre 2011;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis European Finance IX S.à r.l, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 septembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
  - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
  - décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
  - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE DEUX CENT EUROS(1.200.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. MEERKERK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55849. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197775/95.

(140220773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

# OCM Luxembourg OPPS ALS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014196931/10.

(140219803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck